

# Tribunal administratif de Lille



**Christophe HERVOUET**  
Président du tribunal administratif de Lille

Le tribunal a, en 2020, enregistré 9 369 requêtes nouvelles, soit 12,6 % de moins qu'en 2019, en raison pour l'essentiel de la réduction des contentieux des étrangers (- 30 %), en particulier ceux des affaires urgentes d'éloignement (- 50 %), conséquence de la baisse d'activité des services de l'État chargés des étrangers dans un contexte sanitaire ayant très fortement affecté les départements du ressort du tribunal (Nord et Pas-de-Calais).

Les équipes de magistrats, fonctionnaires et assistants de justice ont su rester très fortement mobilisées pour traiter presque autant d'affaires (9 343), éviter tout retard dans le traitement des requêtes et ainsi maintenir une durée moyenne de jugement des litiges équivalente à celle constatée en

2019. Non seulement les formations collégiales ont examiné 2 391 affaires, soit plus qu'en 2019 (2 368), mais les 1 516 référés ont été traités dans des délais aussi courts que les années précédentes (15 jours pour les demandes de suspension, 2 jours pour les référés liberté). Cette réussite collective a été facilitée en particulier par un développement rapide du télétravail pour les personnels du greffe.

L'année 2020 a aussi été synonyme de progrès dans le domaine de la médiation, véritable « start-up » du tribunal : de 5 litiges en 2018, puis 52 en 2019, elle a concerné 72 procédures en 2020, qui ont nécessité 254 propositions aux parties. L'une des priorités de 2021 sera le développement de ce mode alternatif de résolution des litiges.



## Effectifs de la juridiction

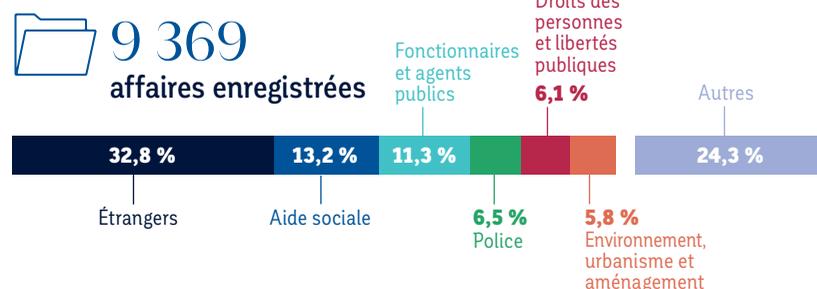
103 personnes dont :

42 magistrats

55 agents de greffe

6 assistants de justice

## 2020 en chiffres



 **9 343** affaires jugées  
↓ 12,7 % par rapport à 2019

 **11 mois et 22 jours** de délai prévisible de jugement  
↓ 2,5 % par rapport à 2010

 **+ 38 %** de médiations par rapport à 2019

 **1 516** référés jugés dont 266 « liberté » et 581 « suspension »